



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction de la Coordination
des Services de l'État**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2023-21/DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023, une enquête publique environnementale unique est prescrite du **lundi 11 septembre 2023 à 09h00 au vendredi 13 octobre 2023 à 17h30**, soit pendant 33 jours consécutifs, relative aux demandes présentées par la Société d'Économie Mixte (SEM) « BI-MÉTHA 77 », afin d'obtenir :

- l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation agricole et industrielle avec son plan d'épandage des digestats associé, située 249, rue de Seine à Dammarie-Lès-Lys (77 190),
- le permis de construire (PC 077 152 22 00005) du bâtiment correspondant situé 249, rue de Seine à Dammarie-Lès-Lys (77 190).

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de **Dammarie-Lès-Lys (77 190) sise 26, rue Charles-de-Gaulle**, commune d'implantation du projet.

La présidente du tribunal administratif de Melun a désigné

- Monsieur Jean-Pierre CHAULET, Général de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire cette enquête publique environnementale unique,
- Monsieur Jean-Charles BAUVE, Architecte D.P.L.G (diplômé par le gouvernement), est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique :

1 – les dossiers d'enquête publique (volets permis de construire et Installation classée pour la protection de l'environnement : PC et ICPE), qui comprennent, notamment, l'étude d'impact, l'avis conjoint de l'Autorité environnementale, le mémoire du pétitionnaire en réponse à cet avis, ainsi que le plan d'épandage des digestats associé à l'unité de méthanisation projetée, sont tenus à la disposition du public :

- aux jours et heures d'ouverture de la mairie de **Dammarie-Lès-Lys**, siège de l'enquête :
 - en format papier,
 - en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal.
- aux jours et heures d'ouverture des mairies de Boissettes (77 350) sise 3, place de Verdun, de Boissise-la-Bertrand (77 350) sise 2, rue François Rolin, de Boissise-le-Roi (77 310) sise 11, rue du Château, de Fontainebleau (77 300) sise 40, rue Grande, de Le Mée-sur-Seine (77 390) sise 555, route de Boissise, de La Rochette (77 000) sise 55, rue Rosa-Bonheur, de Melun (77 000) sise 16, rue Paul Doumer, de Vert-Saint-Denis (77 240) sise 2, rue Pasteur et de Villiers-en-Bière (77 190) sise place de la Mairie, communes comprises dans le rayon de 3 kilomètres autour du site projeté, déterminé conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement :
 - en format papier
 - en version numérique sur une clé USB
- aux jours et heures d'ouverture des mairies des communes comprises dans le rayon de 3 kilomètres des sites de stockage des digestats et des communes concernées par des parcelles du plan d'épandage (listées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°2023-21/DCSE/BPE/IC du 24 juillet 2023) :
 - en version numérique sur une clé USB
- sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Toute personne peut également en obtenir communication, à sa demande et à ses frais, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints Pères – 77 010 Melun Cedex – courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr).

2 – le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

- **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Dammarie-Lès-Lys** : sur le registre d'enquête en format papier, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, ainsi que sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,
- **sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :**
- www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques
- **par courrier électronique à l'adresse suivante :** bimetha77-dammarieleslys@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, au siège de l'enquête publique sise, mairie de **Dammarie-Lès-Lys** 26, rue Charles-de-Gaulle – 77 190 Dammarie-Lès-Lys. Celles-ci seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Afin de recevoir ses observations et propositions, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de **Dammarie-Lès-Lys**, siège de l'enquête publique, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous :

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2023	de 08h30 à 11h30
SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023	de 09h00 à 12h00
JEUDI 05 OCTOBRE 2023	de 08h30 à 11h30
VENDREDI 13 OCTOBRE 2023	de 14h30 à 17h30

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en **mairie de Boissise-le-Roi**, aux dates et heures indiquées dans le tableau ci-dessous, afin de recevoir les observations et propositions du public :

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023	de 08h30 à 11h30
-----------------------------------	-------------------------

Toute information relative au projet peut être obtenue auprès de Monsieur Fabrice JULIEN, directeur général de la SEM « BI-MÉTHA 77 », à l'adresse électronique suivante : fabrice.julien@bimetha77.fr

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Dammarie-Lès-Lys, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Fontainebleau, Le Mée-sur-Seine, La Rochette, Melun, Vert-Saint-Denis, et Villiers-en-Bière ainsi qu'en mairies des communes comprises dans le rayon de 3 kilomètres des sites de stockage des digestats et des communes concernées par des parcelles du plan d'épandage.

Ces documents seront également consultables sur la même période sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué sur les demandes présentées par la SEM « BI-MÉTHA 77 » par arrêtés du préfet de Seine-et-Marne :

- sur la demande de permis de construire (PC 077 152 22 00005) un bâtiment desservant une unité de méthanisation agricole et industrielle située 249, rue de Seine à Dammarie-Lès-Lys (77 190),
- sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une unité de méthanisation agricole et industrielle avec son plan d'épandage des digestats associé, située 249, rue de Seine à Dammarie-Lès-Lys (77 190), au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques